

Codage spécialisé: E.L.F05.S01.06

Codification des professions disponibles pour cette spécialisation :

I 3201, L 1401, L 1501, L 1502, L 1503, L 1803, N 1103, N 1303, O 1201, O 1202, O 1301, O 1401, P 1203, P 1301,
P 1401

Fiche d'identité de la spécialité: Orthophonie

Niveau: Licence.

Domaine: Sciences humaines et sociales.

Filière : Sciences Sociales - Orthophonie.

Spécialité: Orthophonie

1- Localisation de la formation:

Faculté: sciences humaines et sociales.

Département: psychologie, sciences de l'éducation et d'orthophonie

Référence de l'arrêté de l'habilitation : Arrêté N° 828 du 26/07/2016.

2- Partenaires extérieurs :

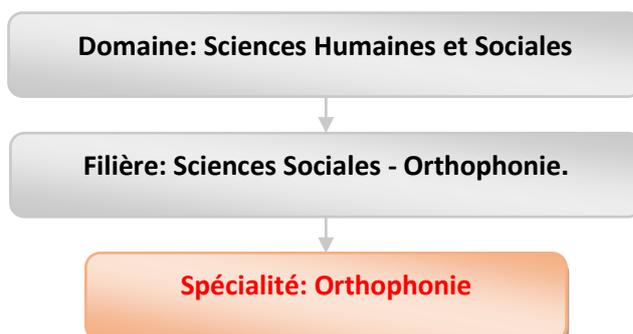
Partenaires d'autres institutions universitaires : Université de Sétif 2, Université d'Oum El Bouaghi, Université de Khenchela, Université de Biskra, Université de Constantine 2, Centre Universitaire Barika, Direction Générale de la Recherche Scientifique et du Développement Technologique.

Autres institutions et partenaires sociaux et économiques: /

- Direction de l'activité sociale: Centres pour les personnes ayant des besoins spéciaux.
- Direction de la santé.
- Direction de l'éducation nationale.
- Direction de la formation professionnelle
- Institutions culturelles.
- Institutions de jeunesse et de sport.

Partenaires internationaux étrangers : /

3. Organisation générale de la formation : position du projet



4- Contexte de la formation:

Le contenu de cette formation, spécialité orthophonie est considéré comme un point de rencontre entre les disciplines scientifiques anciennes telles que la médecine, la psychologie, la linguistique et les sciences de l'éducation et celles contemporaines, ce qui en fait une spécialité pivot concernée par l'étude et le traitement de l'un des problèmes les plus importants qui est l'individu et les problèmes dont il peut souffrir, à savoir les troubles du langage, de la parole et de la voix chez l'enfant et l'adolescent et même l'adulte et les personnes âgées. Le spécialiste dans le domaine de l'orthophonie peut utiliser et avoir recours à ces disciplines.

Compte tenu du nombre croissant de personnes atteintes de troubles de la communication tels que le bégaiement, l'aphasie et les troubles de la voix, ainsi que les handicaps auditifs, mentaux et autres, et de l'augmentation du besoin social de remédier à ces troubles, ce qui a conduit à une prise en charge par cette formation universitaire (orthophonie). Cette dernière vise à combler le vide dans le domaine du diagnostic, de la rééducation et du traitement d'un certain nombre de troubles de la communication, qui touchent tous les groupes d'âge. Elle vise aussi l'enrichissement du domaine de la recherche scientifique.

5 - Objectifs de la formation:

La formation dans le domaine de l'orthophonie dépend de données anatomiques et physiologiques dans un cadre psychologique et social, où l'étudiant cherche au cours de cette formation à acquérir des connaissances qui l'aident à prendre en charge efficacement les cas pathologiques d'origine organique ou fonctionnelle. C'est aussi une structure linguistique avec des dimensions relationnelles, psychologiques et culturelles, en termes de nature du matériel scientifique et des arrière-plans théoriques qui fournissent de nombreuses approches à de nombreux troubles de la communication abordés cliniquement et thérapeutique par le spécialiste orthophonie, où ils sont examinés. Et les diagnostiquer, puis construire le projet de traitement et travailler à l'appliquer sur le terrain en utilisant tous les moyens disponibles, et enfin suivre les résultats du parrainage et suivre, selon chaque cas, tout en prenant soin de poursuivre le travail et le rôle préventif.

6- Profils et compétences visés:

Les étudiants visés par cette formation sont des étudiants titulaires d'un baccalauréat, branche des sciences expérimentales, branche des littératures et de la philosophie, branche des littératures des langues. Ce projet vise à former des spécialistes compétents dans le domaine de l'orthophonie, qui peuvent traiter divers problèmes de communication, qui proviennent organiquement ou fonctionnellement, que le trouble soit primaire ou secondaire, car cette formation universitaire aide à acquérir de nombreuses compétences qui permettent à l'étudiant à l'avenir de jouer les rôles qui lui sont assignés, à savoir le rôle préventif, le rôle diagnostique et le rôle Thérapeutique pour divers troubles du langage, de la parole et de la voix qui peuvent apparaître dans différents groupes d'âge et chez les deux sexes.

7-Potentialités locales régionales et nationales d'employabilité:

- Institutions hospitalières
- Etablissements publics de santé de quartier
- Cliniques multiservices, cliniques privées
- Écoles pour enfants malentendants
- centres médicaux psychiatriques,
- Écoles pour enfants malvoyants,
- Centres paramédicaux de l'enfance,
- Sections intégrées et spéciales
- École maternelle
- Primaire, collège, Secondaire,
- Centres de formation professionnelle pour handicapés,
- Centres de recherche régionaux et nationaux

En plus de la possibilité de travailler et d'exercer la profession d'orthophoniste dans le secteur privé en ouvrant des cliniques privées, ou de travailler dans une clinique privée au sein d'une équipe multidisciplinaire sous la supervision d'un médecin spécialiste.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 828 du 26 Mars 2016

portant mise en conformité des Licences habilitées au titre de l'université de Batna1 pour le domaine «Sciences Humaines et Sociales»

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°158 du 07 Aout 2008 portant habilitation d'une licence académique et professionnalisantes ouverte au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°78 du 06 Mai 2009, modifié, portant habilitation de licences ouverte au titre de l'année universitaire 2008-2009 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°153 du 06 Juillet 2009 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2009-2010 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°273 du 07 Septembre 2010 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2010-2011 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°503 du 04 Septembre 2011 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2011-2012 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°712 du 03 novembre 2011 fixant les modalités d'évaluation, de progression et d'orientation dans les cycles d'études en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création, composition, organisation et fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine;
- Vu l'arrêté n°243 du 01 Octobre 2012 portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2012-2013 à l'université de Batna ;
- Vu l'arrêté n°505 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences humaines» ;
- Vu l'arrêté n°506 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences sociales» ;
- Vu l'arrêté n°507 du 23 juillet 2013, modifié, fixant le programme des enseignements du socle commun de licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», filière «Sciences islamiques» ;
- Vu l'arrêté n°654 du 24 Septembre 2013, modifié, portant habilitation de licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2013-2014 à l'université de Batna,
- Vu l'arrêté n°502 du 15 juillet 2014 fixant la nomenclature des filières du domaine «Sciences Humaines et Sociales» en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;

- Vu le procès-verbal de la réunion des présidents des Comités Pédagogiques Nationaux des Domaines élargie aux secrétaires permanents des conférences régionales, tenue à l'université de Sidi Bel Abbes, les 03 et 04 décembre 2014;

- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Humaines et Sociales», pour l'élaboration du référentiel des spécialités de Licences, tenue à l'université de constantine2, le 18 février 2016.

- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National du Domaine «Sciences Humaines et Sociales», portant validation de la conformité des licences, présentées par les établissements universitaires, avec le référentiel établi par le Comité Pédagogique National du Domaine, tenue à l'université de constantine2, le 26-27 Avril 2016.

ARRETE

Article 1er : Le présent arrêté a pour objet la mise en conformité des Licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», habilitées au titre de l'université de Batna1, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté ne sont pas applicables aux étudiants inscrits en licence antérieurement à l'application du socle commun de Licence.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études conformément au référentiel, peuvent le faire via le système de passerelles. Les unités d'enseignement acquises antérieurement, sont alors capitalisables et transférables dans le nouveau parcours suivi par l'étudiant, suivant une correspondance des unités d'enseignement établie par les équipes pédagogiques des spécialités de Licence de l'établissement concerné.

Art. 3 : Sont abrogées, les spécialités des licences du domaine «Sciences Humaines et Sociales», habilitées au titre de l'université de Batna1 en vertu de:

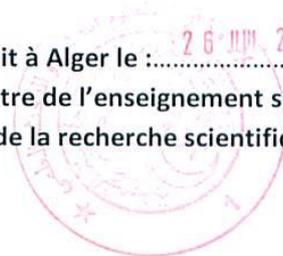
- l'arrêté n°158 du 07 Aout 2008,
- l'arrêté n°78 du 06 Mai 2009, modifié,
- l'arrêté n°153 du 06 Juillet 2009,
- l'arrêté n°273 du 07 Septembre 2010,
- l'arrêté n°503 du 04 Septembre 2011,
- l'arrêté n°243 du 01 Octobre 2012,
- l'arrêté n°654 du 24 Septembre 2013, modifié.

Art. 4 : L'application du présent arrêté prend effet à compter de l'année universitaire 2016-2017.

Art. 5 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'université de Batna1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le : 26 JUIN 2016

Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe :
Mise en conformité des Licences habilitées
au titre de l'Université de Batna 1
pour le domaine « Sciences Humaines et Sociales »

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Sciences Humaines et Sociales	Sciences Humaines - Archéologie	Archéologie	A
	Sciences Humaines - Bibliothéconomie	Technologie de l'information et de la documentation	A
	Sciences Humaines - Histoire	Histoire générale	A
	Sciences Humaines - Sciences de l'information et de la communication	Information	A
	Sciences Islamiques - Charia	Charia et Droit	A
		Fiqh et Oussoul	A
	Sciences Islamiques - langue arabe et civilisation islamique	Histoire et civilisation islamique	A
		Langue arabe et études coraniques	A
	Sciences Islamiques - Oussoul Eddine	Aqida et religions comparées	A
		Dawa et culture islamique	A
		Ecriture et Sunna	A
	Sciences Sociales - Orthophonie	Orthophonie	A
	Sciences Sociales - Philosophie	Philosophie générale	A
	Sciences Sociales - Psychologie	Psychologie clinique	A
		Psychologie du travail et de l'organisation	A
		Psychologie scolaire	A
Sciences Sociales - Sciences de l'éducation	Conseil et orientation	A	
Sciences Sociales - Sciences des populations	Sciences des populations	A	
Sciences Sociales - Sociologie	Sociologie	A	